

# 43 millions d'euros débloqués pour des sinistres agricoles

Publié le 20.06.2008

PARIS, 19 juin 2008 (AFP) -

Le Comité national de l'assurance en agriculture (CNAA) a débloqué une "première enveloppe" de 43 millions d'euros pour l'indemnisation des départements touchés notamment par le gel sur les arbres fruitiers début 2008, a indiqué jeudi le ministère de l'Agriculture. Huit millions d'euros de crédits complémentaires pour des sinistres reconnus au cours de précédentes réunions du comité seront également versés, a ajouté le ministère dans son communiqué. Un trentaine de départements sont concernés par cette "première enveloppe" de 43 millions d'euros, dont 17 pour les pertes dues au gel du printemps sur les arbres fruitiers.

Réuni le 10 juin, le comité ne s'est prononcé que sur les demandes d'indemnisation concernant les seules espèces à récolte précoce (abricots, pêches, nectarines et cerises), a précisé le ministère. Les espèces à récolte tardive (pommes, poires, prunes, coings, raisin...) feront l'objet d'un examen ultérieur, dès que les pertes pourront être connues. Pour cette raison, la date de la prochaine réunion du comité a été avancée au 16 septembre, a encore précisé le ministère.

Outre les départements touchés par le gel du début de l'année, les indemnités concernent également des départements touchés notamment par le gel de l'automne 2007, une pluviosité excessive, des sinistres divers et le feu bactérien (une maladie des plantes). "Un acompte d'au moins 50% du montant de l'indemnisation sera versé dans les meilleurs délais possibles aux producteurs ayant déposé leur dossier de demande d'indemnisation", a ajouté le ministère.

Le CNAA, qui remplace l'ancienne Commission nationale des calamités agricoles (CNCA), est présidée par un conseiller-maître à la Cour des Comptes, et regroupe des représentants des organisations professionnelles agricoles, du ministère de l'Agriculture, du ministère des Finances et des compagnies d'assurances.

Source INTERFEL